

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

Inscription à l'année :

Lundi Matin h.... Mardi Matin h.... Jeudi Matin h.... Vendredi Matin h....
Lundi Midi Mardi Midi Jeudi Midi Vendredi Midi
Lundi Soir Mardi Soir Jeudi Soir Vendredi Soir

Inscription à la carte :

Si vous ne connaissez pas encore votre emploi du temps, merci de remplir au minima la 1^{ère} semaine de la rentrée.

Septembre 2020

Jour	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M
Date	1	3	4	7	8	10	11	14	15	17	18	21	22	24	25	28	29
Le matin																	
Le midi																	
Le soir avec activités thématiques*																	
Le soir en activités libres**																	

Octobre 2020

Jour	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
Date	1	2	5	6	8	9	12	13	15	16
Le matin										
Le midi										
Le soir avec activités thématiques*										
Le soir en activités libres**										

* : Votre enfant est inscrit en activité thématique, vous vous engagez à venir le chercher qu'à partir de 17h45. Votre enfant sera présent de 16h25 à 17h45 minimum. Les activités thématiques sont mises en place sur un cycle de 7 semaines, soit jusqu'aux vacances de la Toussaint. Nous vous conseillons, dans l'intérêt de l'enfant et de l'activité mise en place de l'inscrire sur l'ensemble de la période.

** : Votre enfant est inscrit en activités libres, vous pouvez venir le chercher à l'heure qui vous convient. Il est pris en charge par le périscolaire à compter de 16h25.

Date et Signatures des représentants légaux :

Le/...../2020 à


Rappel :

Périscolaire du matin : Inscription obligatoire le matin. Merci de préciser l'heure d'arrivée si vous la connaissez.

Périscolaire du midi : Les commandes de repas s'effectuant le mardi midi pour la semaine suivante, les inscriptions devront donc nous parvenir au plus tard le mardi matin pour la semaine suivante. **Les repas doivent être décommandés** 24h à l'avance, dernier délai ; soit **la veille avant 8h30**. Les modifications de dernière minute ne seront pas prises en compte. Tout repas décommandé hors délai ou non prévenu sera facturé à la famille.

Périscolaire midi et soir : En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical au nom de l'enfant datant du jour et prévenir au plus tard le matin de l'absence afin d'obtenir la désinscription de votre enfant.

Pour toute inscription, la parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.

 : L'ensemble des renseignements relatifs au fonctionnement de l'accueil périscolaire figure dans le règlement intérieur qui vous a été remis lors de votre demande d'inscription. Les services de la Communauté de communes restent à votre disposition pour toute demande de renseignements.

La fiche d'inscription seule ne suffit pas à l'inscription de votre enfant. Vous devrez obligatoirement joindre à cette fiche d'inscription :

- la fiche sanitaire de liaison **2020-2021** datée et signée ;
- la fiche de renseignements **2020-2021** datée et signée, accompagnée de l'attestation d'assurance (Responsabilité civile) au nom de l'enfant ;
- coupon d'acceptation du règlement intérieur périscolaire et extrascolaire daté et signé.

En l'absence de transmission de l'ensemble de ces pièces dans les délais indiqués, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte par les services périscolaires.

Vous pouvez déposer le dossier d'inscription de votre enfant dès à présent et jusqu'au 17 août 2020 :

- o Dans la boîte aux lettres du périscolaire d'Authoison ;*
- o En main propre au service périscolaire d'Authoison ;*

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes ou directement votre accueil périscolaire



Accueil d'Authoison
Fiche d'inscription mercredis loisirs
Septembre – Octobre 2020

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Les mercredis loisirs :

Ils auront lieu sur le site d'Authoison. Le site sera ouvert à la journée, de 07h30 à 18h30.

MERCREDIS LOISIRS :

Date	02/09	09/09	16/09	23/09	30/09	07/10	14/10
Temps relais matin <i>(07h30 à 08h30)</i>	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...
Activités matin <i>(08h30 à 11h30)</i>							
Le midi <i>(11h30 à 13h30)</i>							
Activités après-midi <i>(13h30 à 17h30)</i>							
Temps relais soir <i>(17h30 à 18h30)</i>							

Date et Signatures des représentants légaux :

Le/...../2020 à


Rappel :

Temps relais du matin : Inscription obligatoire le matin. Merci de préciser l'heure d'arrivée si vous la connaissez.

Périscolaire du midi : Les commandes de repas s'effectuant le mardi midi pour la semaine suivante, les inscriptions devront donc nous parvenir au plus tard le mardi matin pour la semaine suivante. **Les repas doivent être décommandés 24h à l'avance, dernier délai ; soit la veille avant 8h30.** Les modifications de dernière minute ne seront pas prises en compte. Tout repas décommandé hors délai ou non prévenu sera facturé à la famille.

Périscolaire midi et soir : En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical au nom de l'enfant datant du jour et prévenir au plus tard le matin de l'absence afin d'obtenir la désinscription de votre enfant.

Pour toute inscription, la parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.

 : L'ensemble des renseignements relatifs au fonctionnement de l'accueil périscolaire figure dans le règlement intérieur qui vous a été remis lors de votre demande d'inscription. Les services de la Communauté de communes restent à votre disposition pour toute demande de renseignements.

La fiche d'inscription seule ne suffit pas à l'inscription de votre enfant. Vous devrez obligatoirement joindre à cette fiche d'inscription :

- la fiche sanitaire de liaison **2020-2021** datée et signée ;
- la fiche de renseignements **2020-2021** datée et signée, accompagnée de l'attestation d'assurance (Responsabilité civile) au nom de l'enfant ;
- coupon d'acceptation du règlement intérieur périscolaire et extrascolaire daté et signé.

En l'absence de transmission de l'ensemble de ces pièces dans les délais indiqués, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte par les services périscolaires.

Vous pouvez déposer le dossier d'inscription de votre enfant dès à présent et jusqu'au 17 août 2020 :

- o Dans la boîte aux lettres du périscolaire d'Authoison ;*
- o En main propre au service périscolaire d'Authoison ;*

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes ou directement votre accueil périscolaire